

07.08.2003 - 15:31 Uhr

## Helsana lance un service web spécial pour les entreprises

Zurich (ots) -

Assureur maladie leader en Suisse, Helsana met à disposition des responsables d'entreprises et de ressources humaines une application web performante pour l'analyse du besoin et la demande d'offre. Aucun autre assureur de personnes en Suisse n'offre actuellement le même genre de prestations de services sur internet.

Certes, le conseil classique avec "le monsieur de l'assurance" a encore de beaux jours devant lui. Mais, aujourd'hui déjà, internet permet de définir le besoin en assurances de manière largement autonome et, pour le moins, d'abrégé l'entretien de conseil traditionnel. Helsana fait un pas notable dans cette direction en offrant une application pour sa clientèle entreprises.

Conseil en ligne

Sous [www.helsana.ch/conseil/?pid=ots](http://www.helsana.ch/conseil/?pid=ots), les utilisateurs peuvent dessiner les contours du besoin en assurance de leur entreprise grâce à une application construite de manière logique, comme un dialogue. Selon les paramètres introduits, le système expert conduit automatiquement l'utilisateur sur le bon chemin et lui fournit des conseils sur mesure.

Demande d'offre en ligne

Même en y consacrant relativement peu de temps, l'utilisateur peut initialiser une demande d'offre. Les données saisies (forme juridique, nombre de collaborateurs, etc.) sont automatiquement mémorisées, ce qui permet de reprendre le processus plus tard ou de demander un entretien.

Cette application est tout particulièrement destinée aux entreprises qui désirent faire le point sur leur paquet d'assurance actuel, voire l'adapter, ou encore aux start-up qui doivent définir leur besoin en assurances de personnes.

[www.helsana.ch/conseil/?pid=ots](http://www.helsana.ch/conseil/?pid=ots)

Contact pour toute information media:  
Christian Beusch  
Responsable Communication d'entreprises  
Tél. +41/1/250'62'34  
E-Mail: [christian.beusch@helsana.ch](mailto:christian.beusch@helsana.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004725/100465593> abgerufen werden.